

TOUT CONNAÎTRE SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE



QUOI FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

Nous espérons tous ne jamais avoir d'accident. Mais lorsque cela se produit, il faut suivre certaines règles. Les voici.

- ◆ Il y a des blessés? Appelez les secours. Les personnes doivent toujours être traitées en priorité. De plus, dans une telle situation, il faut un rapport de police.
- ◆ Il n'y a pas de blessés et vous êtes en sécurité? Si votre automobile est entrée en collision avec une autre, remplissez un Constat amiable; ainsi, vous serez certain d'avoir tous les renseignements sur l'autre automobiliste impliqué. À noter : ce document peut aussi être utilisé lors d'une collision entre une automobile et un objet; dans ce cas, il sert en quelque sorte d'aide mémoire.
- ◆ Vous n'avez pas de formulaire de Constat amiable? Demandez à l'autre automobiliste de vous donner les renseignements suivants : ses nom, adresse et numéro de téléphone, la marque de sa voiture et son numéro de plaque, son numéro de permis de conduire, le nom de son assureur et son numéro de police.
- ◆ Plusieurs personnes ont été témoins de l'accident? Prenez en note les nom et numéro de téléphone de chacune d'elles (une section est prévue à cet effet dans le Constat amiable).
- ◆ Contactez votre assureur ou votre courtier le plus tôt possible et racontez-lui ce qui s'est passé.
- ◆ Votre courtier ou votre assureur vous désignera un endroit accrédité où vous pouvez faire faire une évaluation, mais vous pouvez aussi choisir un autre garage. Si votre véhicule est en état de rouler, rendez-vous-y. Sinon, indiquez à votre assureur où l'expert en sinistres peut venir voir votre véhicule.
- ◆ Une fois l'évaluation terminée, vous désirez faire affaire avec un garagiste de votre choix? Remettez à votre compagnie d'assurances ses nom et coordonnées.
- ◆ Avant de faire réparer votre automobile, veillez à ce que votre compagnie d'assurances ait autorisé les réparations.
- ◆ S'il y a un écart entre l'évaluation et le coût des réparations, informez-en votre courtier ou votre assureur.
- ◆ Avant de récupérer votre voiture au garage, assurez-vous que toutes les réparations nécessaires ont été faites et que vous en êtes satisfait.

